

Premiers résultats pour la commission permanente

Installée en octobre 2018 à la suite du Conseil plénier de Saint-Ours (Puy-de-Dôme), la commission permanente du Conseil national de la montagne (CNM) s'est réunie le 17 mai à La Loge des Gardes (Allier). Les points à l'ordre du jour ont permis de délivrer un certain nombre de messages et d'orientations, notamment au sujet du décret sur les pneus neige, de la réorganisation territoriale de Météo France ou encore de l'accueil des mineurs dans les refuges.

LES ENSEIGNEMENTS DES PÔLES DE PLEINE NATURE

La diversification touristique était un des thèmes de travail de la journée. Celui-ci a été l'occasion d'une présentation de l'action conduite dans le cadre d'un programme opérationnel interrégional cofinancé par l'Union européenne et inscrit dans la convention interrégionale du Massif central.

Celui-ci consiste en l'installation de pôles de pleine nature sur des territoires « oubliés » (c'est-à-dire en déficit de notoriété) en construisant une offre d'activités de pleine nature à partir des potentialités du patrimoine et des acteurs locaux. Cela conduit généralement à combiner découverte, mise en valeur d'espaces préservés, services inédits, prestation dans le domaine du bien-être et/ou de la remise en forme. Une des clés de la réussite de ces projets est la solidarité qu'ils génèrent, que ce soit entre les différents contributeurs financiers et les prestataires pour ce qui concerne le portage du projet et sa réalisation, ou bien entre générations et entre populations (locales, d'accueil, touristiques) s'agissant des clientèles.

Au nombre de 17 aujourd'hui, à la suite de deux appels à projets successifs, chaque pôle de pleine nature se voit doté en moyenne d'un montant de 900 000 euros de subventions contribuant à 70 % du montant total du projet. Les coûts d'ingénierie y tiennent une place déterminante et la commission permanente a pointé que l'ingénierie faisait généralement défaut en dehors des commissariats de massif et des parcs naturels régionaux, rappelant ainsi qu'un projet ne se résume pas à ses investissements mais se joue en partie sur les moyens pouvant être consacrés à la conception et à l'animation. Elle veillera à ce que ce message soit porté au sein du nouveau comité stratégique du tourisme qui vient de se mettre en place.

ÉQUIPEMENT DES VÉHICULES POUR LA NEIGE

Le CNM avait donné son aval en octobre dernier au projet de décret sur l'obligation d'équipement des véhicules par temps de neige. Une première partie du texte est à la signature et devrait être publiée courant juin (la partie pénalités est encore à l'étude). Une circulaire sur le calendrier de mise en œuvre est également attendue. Il faut en effet une concertation préalable avec les élus pour identifier les routes ou tronçons de route qui seront concernés et mettre en place la signalisation *ad hoc*. La commission permanente s'est félicitée qu'il soit mis fin au retard de la publication et a rappelé que le texte publié va dans le bon sens puisqu'il vise tous les équipements : chaînes, pneus, chaussettes. Auparavant, seules les chaînes étaient reconnues par la réglementation comme équipement neige.

RÉORGANISATION TERRITORIALE DE LA MÉTÉO

La réorganisation territoriale de Météo France a été un autre temps fort de la commission permanente. Un échange s'est installé avec le directeur de Météo France pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, Benoit Thomé, venu présenter le projet. S'inscrivant dans le programme AP2022⁽¹⁾, le projet prévoit la suppression de nombreux centres météo sur le territoire rendue possible par les progrès techniques des calculateurs. De ce fait les prévisions nivologiques (bulletins risques d'avalanche) ne s'effectueraient plus qu'à Grenoble où se trouve le siège de l'Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches (ANENA) pour les Alpes, et à Tarbes pour les Pyrénées, condamnant à la fermeture – à la suite de départs en retraite – les centres de Chamonix, Bourg-Saint-Maurice, Briançon... Paradoxalement les quatre centres météo de Corse seraient confirmés.

À la suite d'une présentation, le 20 mars pour les Alpes du Nord, aux élus et aux préfets de la Savoie et

de la Haute-Savoie, la vivacité des réactions a conduit le gouvernement à annoncer une concertation au niveau de chaque département concerné qui devrait durer jusqu'à la fin de l'été. Reconnaisant qu'aucun modèle mathématique ne pourrait remplacer l'appréciation humaine en matière d'avalanche, le représentant de Météo France a annoncé que l'hypothèse du maintien des centres météo de montagne était de nouveau à l'étude ou, à tout le moins, l'encadrement strict des prestataires qui pourraient à l'avenir conseiller les élus.

Les membres de la commission permanente ont réfuté cette seconde hypothèse en dénonçant le transfert de charge et le risque sur la fiabilité. Ils ont insisté pour que la concertation annoncée soit effectivement conduite dans tous les massifs.

(1) Action publique 2022, programme du gouvernement demandant à l'ensemble des services publics de l'État de se réorganiser en intégrant une baisse de leurs crédits de 3 % par an jusqu'en 2022.